



LETTRE

DES BIENFAITEURS DE LA FONDATION DES MONASTÈRES

L'AMITIÉ MONASTIQUE À L'ŒUVRE

ÉDITORIAL

Chers amis des monastères,

La Lettre de juin vous rapporte chaque année **les grandes lignes des comptes de l'année précédente** : nous vous présentons donc les comptes 2022 approuvés par le Conseil d'administration du 15 mai dernier.

Alors que les trois premiers trimestres 2022 affichaient une baisse significative des libéralités, **c'est finalement une année sans pareil - du point de vue de la générosité** - que nous avons été amenés à constater : 20 millions d'euros reçus en dons manuels et 21 millions d'euros en legs, donations, assurances vie !

Soyez d'autant plus remerciés que beaucoup de communautés ont dû entreprendre des travaux et que l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux commence à se faire sentir dans les budgets. De ce fait, **les aides financières accordées sur présentation de projet** aux communautés en difficulté, n'ont jamais été aussi élevées qu'en 2022. Nous nous attendons à un niveau de sollicitation similaire en 2023 au vu des dossiers en cours. **Nous comptons donc aussi sur votre soutien cette année, si vous le pouvez.**

2022 aura également été **une année ponctuée de plusieurs moments forts** : l'aide aux communautés polonaises accueillant des réfugiés ukrainiens et, sur un autre plan, la formation comptable dispensée en webinaire aux communautés contemplatives. **L'accueil de nouveaux collaborateurs** suite à plusieurs départs en retraite **et l'implication de tous**, bénévoles et salariés, nous permettent de poursuivre sereinement notre mission en 2023.

Bon été à tous !

Madeleine

Madeleine Tantardini
Directeur



Léguer pour soutenir les monastères

Vous envisagez de transmettre du patrimoine pour soutenir les communautés religieuses ? Afin d'exprimer vos volontés dans un testament en **bonne et due forme et écarter ainsi tout risque de confusion ou d'invalidation**, demandez, sans engagement, la brochure explicative en cochant la case correspondante sur le bon de soutien joint.

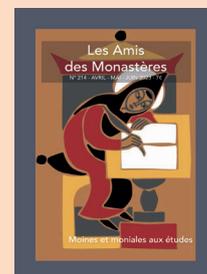
Revue de la Fondation

C'est la variété des cursus de formation des moines et moniales qui fait l'objet du dossier du n° 214 : noviciat, studium, programmes intermonastiques, parcours des facultés, des instituts, en présence ou en ligne... Pour les novices comme pour les profès, la formation est permanente et continue. Pas à pas, elle est un « art de devenir disciple du Christ ».

Abonnement en ligne :

fondationdesmonasteres.org,
rubriques LA FONDATION,
puis Nos Publications, puis
Revue.

Par courrier : cochez la case
sur le bon de soutien joint.



REPÈRES FINANCIERS

ANNÉE 2022

Le montant total des fonds versés à des communautés religieuses en 2022 est de 39,042 millions d'euros.

Les fonds ont été attribués sous forme :

- d'aides financières sur projets issues du fonds de solidarité pour les communautés en difficulté : 4,94 millions d'euros (détails p.3).
- de dons et legs affectés pour 34,102 millions d'euros.

100 % des ressources de la Fondation proviennent directement ou indirectement de la générosité et 92,7 % des ressources ont été attribuées à nos missions sociales.

Plus de 500 communautés religieuses ont pu bénéficier d'un soutien financier.

Nos comptes 2022 accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes sont déposés et consultables sur le site du Journal officiel : www.journal-officiel.gouv.fr

Ressources par origine*	2022 (en K€)	2021 (en K€)
1. Liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	20 168	18 793
- Legs, donations et assurances vie	21 108	15 232
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	3 701	2 985
TOTAL des ressources	44 977	37 010

Emplois par destination*	2022 (en K€)	2021 (en K€)
1. Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées	254	283
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	36 581	31 481
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	2 461	1 243
2. Frais de recherche de fonds		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 427	1 144
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3. Frais de fonctionnement	1 638	1 317
TOTAL des emplois	42 361	35 468

* Chiffres extraits du compte d'emploi des ressources 2022

L'École biblique et archéologique française de Jérusalem : la mission des dominicains du monastère Saint-Étienne

L'École biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAF) a été fondée en 1890 par le père dominicain Marie-Joseph Lagrange (1855-1938). Elle est la plus ancienne institution d'enseignement biblique en Terre Sainte. Malgré le contexte politique incertain de la région, celle-ci est parvenue à poursuivre sa mission jusqu'à aujourd'hui. La communauté est riche d'une vingtaine de religieux venus d'une dizaine de pays et accueille chaque année une trentaine d'étudiants, prêtres, religieux, laïcs, qu'elle prépare au doctorat ou à la licence en science biblique.



La fondation, une réponse à une crise

Les progrès considérables des sciences historiques, archéologiques et linguistiques au cours du 19^e siècle ont rendu impossible une lecture naïve et simpliste de la Bible. Certains biblistes en concluent alors que la foi catholique ne repose que sur des chimères. Mais le père Lagrange accepte le défi de refonder une connaissance critique mais croyante de l'Écriture sainte.

Avec le père Mathieu Lecomte, il parvint à acheter un terrain près de la porte de Damas, où l'on découvre très vite les vestiges d'une basilique byzantine du 5^e siècle, bâtie sur le lieu présumé du martyr de saint Étienne. Dans un premier temps, il fait construire le bâtiment abritant l'École, puis une grande basilique de style néo-byzantin sur les vestiges de la précédente, et enfin un couvent pour les frères. La basilique est la plus grande église de rite latin de Jérusalem, après le Saint Sépulcre.



La reconnaissance des spécialistes

Une première communauté dominicaine est vite constituée, rassemblant surtout de jeunes religieux contraints d'étudier hors de France depuis les expulsions des congrégations en 1880. Chacun adopte une spécialité utile à une connaissance renouvelée de la Bible : histoire et géographie de la Terre Sainte, archéologie, assyriologie, ethnographie, épigraphie, langues sémitiques...

Leurs travaux sont d'une qualité telle qu'ils attirent rapidement l'attention des spécialistes. Dès 1920, l'École est reconnue comme École archéologique française, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Outre la qualité des cours donnés, l'originalité de l'EBAF est de permettre aux étudiants de visiter les sites archéologiques de la région, afin de mieux contextualiser l'étude des Écritures. Plusieurs fois par an, professeurs et étudiants partent en « caravane biblique ». On retrouve les pères en excursion dans toute la Terre Sainte mais aussi à Pétra, Palmyre, en Arabie du Nord ou encore

en mer Rouge, photographiant, dessinant, faisant des relevés pour leurs publications, en particulier dans leur *Revue biblique*, qui paraît sans interruption depuis 1892.



De Qumran à la Bible de Jérusalem

À partir des années 1940, l'EBAF se lance aussi dans des fouilles archéologiques : le monastère d'Abu Gosh, le site de Tell el Fara'h, près de Naplouse, et surtout celui de Qumran où sont trouvés les manuscrits de la Mer Morte. La découverte de ce trésor biblique donnera à l'École une célébrité internationale. Aujourd'hui encore, de nombreux spécialistes de Qumran viennent poursuivre leurs recherches à l'EBAF, dont la bibliothèque, riche de 300 000 volumes et de centaines de revues spécialisées, est recherchée par les connaisseurs. Mis bout à bout, les rayonnages feraient 11 km, soit la distance de l'EBAF à la basilique de la Nativité à Bethléem.

À partir de 1956, l'EBAF publie, avec les éditions du Cerf, la Bible de Jérusalem. L'objectif est d'offrir aux fidèles catholiques une bible bien traduite intégrant, par le biais d'introductions et de notes, les nouvelles connaissances bibliques, son histoire, son milieu.

L'informatique, un outil supplémentaire au service de l'étude biblique

L'EBAF a entrepris, depuis une dizaine d'années, de relever le défi du numérique. Elle produit une Bible en ligne, la Bible en ses traditions (BEST) qui permet au lecteur de mesurer la richesse polysémique du texte biblique car celui-ci est présenté dans ses diverses variantes (grecque, hébraïque, latine, syriaque) et de montrer la richesse de la réception de la Bible dans la tradition et la culture (Pères de l'Église, liturgie, histoire de l'art).

À l'EBAF, moines comme étudiants mesurent le privilège qu'il y a à étudier la Bible sur le terrain.

Frère Jean-Jacques, op
Directeur de l'EBAF

POINT SUR LES AIDES FINANCIÈRES SUR PROJETS EN 2022

Issues du fonds de solidarité pour les communautés en difficulté

La reprise des grands travaux dans les monastères s'est confirmée tout au long de l'année 2022.

Le montant total des aides financières attribuées sur le fonds de solidarité atteint même un montant inégalé : **4,94 millions d'euros**, dépassant ainsi largement les 4,55 millions d'euros accordés de 2018.

Cette remarquable hausse s'explique d'abord par la reprise des gros chantiers de rénovation du patrimoine et de construction d'infirmeries. Plusieurs communautés avaient mis en attente leurs projets de travaux en 2020 et 2021, travaux qui ont donc été reportés en 2022. Ensuite, nous constatons également une hausse des montants demandés en raison de l'augmentation des coûts des matières premières. En cours d'année, le Conseil d'administration de la Fondation, prenant acte de cette nouvelle difficulté des communautés, a pris la décision de relever le montant maximal pouvant être accordé sur le fonds de solidarité.

93 aides ont été attribuées à 84 communautés et 1 organisme commun monastique.

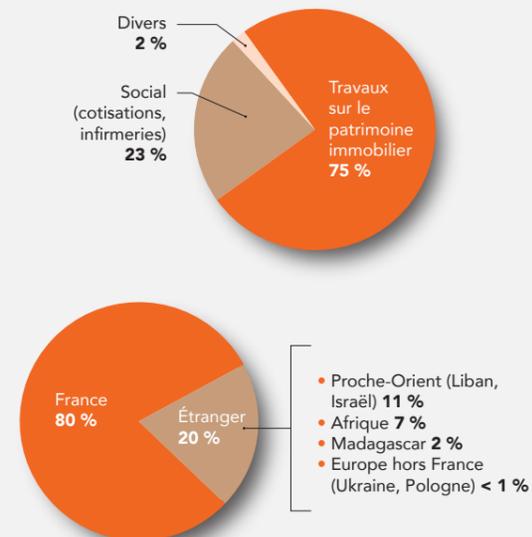
Pour la France, 65 aides réparties comme suit :

- 10 aides < 10 K€
- 26 aides entre 10 K€ et 49 K€
- 8 aides de 50 K€ à 99 K€
- 8 aides de 100 K€ et 149 K€
- 13 aides de 150 K€ à 200 K€

À l'étranger, 28 aides :

- 24 aides < 50 K€
- 3 aides de 80 K€ à 131 K€
- 1 aide de 200 K€ (Israël)

RÉPARTITION DES AIDES ACCORDÉES EN 2022



RÉNOVATION de la toiture de Saint-Joseph de Solignac

En 2021, l'abbaye Saint-Joseph de Clairval, à Flavigny en Côte-d'Or (21), a envoyé dix moines pour fonder, à Solignac en Haute-Vienne (87), un prieuré bénédictin

dans les bâtiments de l'ancienne abbaye Saint-Pierre et Saint-Paul, inoccupée depuis 2004.



L'histoire de l'abbaye commence avec saint Éloi qui, cherchant à fonder, demande au roi Dagobert I^{er} la terre de Solemniacum : « Mon roi et maître, que ta bonté veuille m'accorder pour que je puisse construire une échelle pour toi et pour moi, par laquelle nous mériterons de monter tous les deux dans le royaume céleste ». Convaincu, le roi cède la terre et, en 638, l'acte de fondation est établi.

L'abbaye compte rapidement 150 moines ! Saint Ouen, ami de saint Éloi, déclare : « J'y ai vu une si belle observance de la sainte Règle que la vie de ses moines est presque unique en son genre lorsqu'on la compare à celle des autres monastères de Gaule ».

Du 8^e siècle à la Révolution vont se succéder des périodes de troubles et de relèvements au rythme des événements : invasions sarrasines, insurrections, Guerres de Religion, révoltes paysannes, Contre-Réforme catholique... En 1790, les 14 moines que comptait l'abbaye sont jetés dehors. L'abbatiale est alors transformée en église paroissiale et le monastère devient tour à tour un pensionnat, une fabrique de porcelaine, un séminaire et un lieu de retraite.

Il faut attendre 2021 pour voir le retour à Solignac de la vie bénédictine. « L'abbaye et son abbatiale vont ainsi renouer avec ce pour quoi elles ont été érigées et reprendre le fil de 1 150 ans de présence bénédictine », nous disent les frères.

Les moines ont un atelier de sculpture sur pierre et prévoient de lancer d'autres activités pour développer leur autonomie financière. Quant aux bâtiments, ils sont classés Monuments Historiques, mais « après une vingtaine d'années sans entretien, l'état de certaines parties est déplorable. De grands chantiers s'annoncent donc à commencer par celui de la toiture dont la restauration présente un caractère très urgent en raison d'un réel danger d'écroulement à certains endroits », nous écrit le père Philippe Marie, économiste.



La Fondation des Monastères a soutenu cette restauration à hauteur de 175 000 €.

AIDE D'URGENCE pour le carmel Sainte-Thérèse à Créteil



Le carmel de Créteil a été bâti dans l'après-guerre sur des carrières datant de plusieurs siècles. À l'époque, les normes sur le confortement des carrières avant permis de construire n'étaient pas encore en vigueur.

Aujourd'hui, il y a urgence car elles présentent un risque d'effondrement. La zone, de l'avis des spécialistes, doit être renforcée d'ici un an. La prieure, Sr Véronique du Coeur de Marie, nous écrit : « La Fondation nous a déjà bien aidées lors de la phase préparatoire, nous permettant de nous appuyer sur des experts de confiance. Nous espérons qu'elle voudra bien nous soutenir encore face à ces travaux malheureusement autant imposés qu'imposants ! »



Les 14 sœurs ont divers petits ateliers d'artisanat pour subvenir à leurs besoins quotidiens : fabrication de scapulaire, de chapelets... mais cet imprévu dépasse de loin leurs ressources.

La Fondation des Monastères a donc soutenu ce chantier urgent à hauteur de 200 000 €, permettant ainsi de lancer les travaux.



RÉFECTION des toitures du monastère Sainte-Claire d'Abong-Mbang, au Cameroun



Abong-Mbang est une commune du Cameroun, de 30 000 habitants, située à 240 km à l'est de Yaoundé. L'essentiel de la population y vit de l'agriculture.

En 1966, la communauté des clarisses de Talence (fermée en 2006), y fonde un monastère. Les vocations arrivent rapidement et le monastère développe des activités de production d'hosties, bougies, ornements liturgiques, élevage, agriculture et bien-sûr un accueil monastique. Aujourd'hui, le monastère est autonome et la communauté est composée de 14 sœurs. La situation économique est devenue difficile car la plupart des diocèses fabriquent désormais leurs propres hosties pour réduire les coûts et des laïcs créent des ateliers de coutures d'ornements liturgiques. L'inflation est importante en particulier pour les constructions dont les prix ont doublé en peu de temps. « Mais nous ne nous décourageons pas, nous sommes jeunes, pour la plupart, et mettons notre confiance dans la Providence divine », explique Sr Marie Claire Anuarité, abbesse. « Nous faisons appel à vous aujourd'hui car les toitures du monastère sont en très mauvais état, la construction ayant été faite à bas coûts. Les tôles sont perforées à de nombreux endroits, la charpente et le plafond gravement charançonnés, les murs fissurés, ce qui engendre beaucoup de désagréments, d'humidité et d'inondations. L'urgence se situe au niveau de nos cellules car nous ne dormons plus au sec depuis longtemps. Nous avons déjà reçu un soutien de 38 000 € d'une star camerounaise du football, Samuel ETO'O, qui a logé dans notre centre d'accueil et a vu notre misère. Un prêtre congolais que nos sœurs aînées avaient soutenu pendant ses études nous a aussi aidées à hauteur de 7 500 €. Pouvez-vous, vous aussi nous aider ? »



Votre soutien a permis à la Fondation de financer un projet de réhabilitation à hauteur de 40 000 €. MERCI !

Comment aider ?

DON EN LIGNE, VIREMENT OU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : rendez vous sur notre site internet fondationdesmonasteres.org

PAR CHÈQUE : ordre du chèque « Fondation des Monastères »

LEGS ET DONATIONS : demandez la brochure par le bon de soutien joint ou à legsetdonations@fondationdesmonasteres.org

Vos dons sont déductibles de l'IR ou de l'IFI, selon votre choix et, pour les dons des entreprises, de l'IS.

Merci pour votre soutien et pour votre générosité !



Avantages fiscaux

66 % de votre don sont déductibles de l'Impôt sur le revenu ou 75 % sont déductibles de l'Impôt sur la fortune immobilière ou, pour les entreprises, 60 % sont déductibles de l'Impôt sur les sociétés.

Un reçu fiscal est systématiquement envoyé sauf demande contraire de votre part.

Lettre des bienfaiteurs de la Fondation des Monastères

Éditeur : Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique - 14 rue Brunel - 75017 Paris - Directeur de la publication : Dom Guillaume Jedrzejczak
Maquette : Claudine Sauvinet - Imprimé en France - ISSN 2681 - 501X

Fondation des Monastères - 14 rue Brunel - 75017 Paris

01 45 31 02 02 - fdm@fondationdesmonasteres.org - fondationdesmonasteres.org